



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2023-148

PUBLIÉ LE 24 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé /

19-2023-11-24-00001 - Arrêté portant réquisition de personnels du Service de l'Offre enfance de l'IME de PUYMARET géré par l'ADAPEI (8 pages)

Page 3

Direction départementale des finances publiques de la Corrèze /

19-2023-11-22-00002 - Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction départementale des Finances publiques de la Corrèze (1 page)

Page 12

Agence Régionale de Santé

19-2023-11-24-00001

Arrêté portant réquisition de personnels du
Service de l'Offre enfance de l'IME de PUYMARET
géré par l'ADAPEI

ARRÊTÉ

Portant réquisition de personnels du Service de l'Offre enfance de l'IME de PUYMARET géré par l'ADAPEI

Le Préfet du département de la Corrèze,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2215-1 ;

VU le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.3131-1 à L.3131-11, et L.3131-12 à L.3131-20 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.344-1 et suivants ainsi que ses articles R.344-1 et suivants ;

VU le décret du 7 octobre 2020 publié au JORF n°0245 du 8 octobre 2020 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Benoît ELLEBOODE ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Étienne DESPLANQUES en qualité de Préfet de la Corrèze,

VU les préavis de grève nationale déposés du 1^{er} novembre 2023 au 30 novembre 2023 et du 1^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023 ;

VU le courrier de l'ADAPEI du 23 novembre 2023 informant Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine du mouvement de grève de certains personnels du service de l'Offre enfance de l'IME de Puymaret, 34 rue Denis Papin 19360 Malemort-sur-Corrèze ;

CONSIDÉRANT, sur la base des éléments transmis par son directeur l'impossibilité d'assurer le nécessaire service minimum relatif à la continuité et la sécurité des soins au regard du niveau de mobilisation des différentes catégories de personnels de l'établissement ;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de transférer dans l'urgence les résidents actuellement pris en charge dans une autre structure ;

CONSIDÉRANT l'urgence qui s'attache à la situation et le risque grave d'atteinte à la sécurité des résidents en l'absence de continuité des soins et des prises en charges des patients, des résidents ou du public accueilli ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu dans ces conditions, de procéder à la réquisition des personnels identifiés dans le tableau annexé afin d'assurer le service minimum nécessaire à la prise en charge du public accueilli, mesure proportionnée aux circonstances ;

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les personnels dont les noms figurent en annexe du présent arrêté sont réquisitionnés selon les tableaux annexés du 27 novembre 2023 à partir de 11H30 jusqu'au 1^{er} décembre 2023 à 16H45.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de la Corrèze et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur de la Délégation Départementale, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Colonel Commandant du Groupement Départemental de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corrèze.

À Tulle, le 24 NOV. 2023

Le Préfet,



Étienne DESPLANQUES

Annexe

- Liste des personnels réquisitionnés

Listing des professionnels à réquisitionner

LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

NOM	PRENOM	PROFESSION	HORAIRES DE TRAVAIL	LIEU DE TRAVAIL
BACH	Mélanie	ME	11H30-16h45	IME – Groupe Autisme
ROCHER	Romain	ES	11H30-16h45	IME – Groupe Autisme
VALADE	Laura	ME	11H30/16H45	IME – Groupe Autisme
DESTREL	Amandine	AMP	11H30/16H30	IME – Groupe Autisme
CHAYLA	Cindy	AS	16H45/22H15	IME – Groupe Autisme
SALAH	Samir	ME	16H30/20H30	IME TRADITIONNEL
PAROLI	J-Baptiste	ME	11H30/16H30	IME TRADITIONNEL
CHAVASTELON	Cécile	AS	11H30/16H30	IME TRADITIONNEL
LASCAUX	Alexia	AMP	11H30-16h30	IME – Polyhandicap
JOS	Marie-Laurence	AS	11H30/16h45	IME – Polyhandicap
ORTEGA	Marion	ME	16h45-22h15	IME-Polyhandicap
MUHEHENE	MARTINE	AS	11H30/16H45	IME-Polyhandicap
LEPOGAM	FLORIANE	ES	11H30/16H45	IME-Polyhandicap
GAUYACQ	MARIE	ME	11H30/16H30	IME-Polyhandicap
HOCHART	BEATRICE	AS	11H30/16H45	IME-Polyhandicap
GROUZARD	Lydia	AS	16H45/21H	IME-Polyhandicap
PHILIPPE	Stéphanie	ES	11H30/16H45	IME-Polyhandicap
JAUILHAC	CAMILLE	AS	11H30/16H30	IME-Polyhandicap
MANSOURI	Hayate	AS	11H30/16H45	IME-Polyhandicap
LASCAUX	Alexia	AMP	11h30 / 16H30	IME-Polyhandicap
MONRIBOT	Aurélie	Surveillant de nuit	22h-00h00	IME-Polyhandicap
MIRANDE	Jean Marc	Surveillant de nuit	22h-00H00	IME- Groupe Autisme
LECLERC	ANNA	IDE	11H30/15H30	IME

Listing des professionnels à réquisitionner

MARDI 28 NOVEMBRE 2023

NOM	PRENOM	PROFESSION	HORAIRE DE TRAVAIL	LIEU DE TRAVAIL
BEAUFRERE	Sophie	AMP	8h45/16h45	IME – Groupe Autisme
BACH	Mélanie	ME	7h15/14h00	IME – Groupe Autisme
ROCHER	Romain	ES	11h30/17h00	IME – Groupe Autisme
VALADE	Laura	ME	08h45/16h45	IME – Groupe Autisme
CHAYLA	CINDY	AS	13h00/17h00	IME – Groupe Autisme
DESTREL	AMANDINE	AMP	8H45/14H30	IME – Groupe Autisme
PAROLI	Jean Baptiste	ME	6H30/11H45	IME – TRADITIONNEL
BROC	Justine	AMP	8h45 - 16h45	IME – TRADITIONNEL
CHAVASTELON	Cécile	AMP	8h45 - 16h45	IME – TRADITIONNEL
ORTEGA	Marion	ME	9h15- 16h45	IME-Polyhandicap
LASCAUX	ALEXIA	AMP	8h45/ 16H00	IME-Polyhandicap
HOCHART	Béatrice	AS	13h30 / 22h15	IME-Polyhandicap
GROUZARD	Lydia	AS	8h45-16h45	IME-Polyhandicap
GILMAN	Maeva	AMP	7h/13h	IME-Polyhandicap
MONRIBOT	Aurélien	Surveillant de nuit	00h00 – 6h45 22h-00h00	IME-Polyhandicap
MIRANDE	Jean Marc	Surveillant de nuit	00H00-6H45	IME Traditionnel
LECLERCQ	Anna	IDE	10h00-18h45	IME Polyhandicap
JAULHIAC	Camille	AS	13h45-21h00	IME-Polyhandicap
TOUMI	Delphine	AP	8h45 -14h00	IME-Polyhandicap
JOS	Marie-Laurence	AMP	7h00 / 14h00	IME-Polyhandicap
MANSOURI	Hayate	AS	6h30 / 16h30	IME-Polyhandicap
PEIREIRA	Elina	ME	8h45/ 13h30	IME-Polyhandicap
MUHENENHENE	Martine	AS	7h30/16:00	IME-Polyhandicap
PHILIPPE	Stéphanie	ME	9h00/ 13h30	IME-Polyhandicap

Listing des professionnels à réquisitionner

Mercredi 29 novembre 2023

NOM	PRENOM	PROFESSION	HORAIRES DE TRAVAIL	LIEU DE TRAVAIL
BEAUFRERE	Sophie	AMP	9h00-16h30	IME – Groupe Autisme
DESTREL	Amandine	AMP	14h30 - 22h15	IME – Groupe Autisme
ROCHER	Romain	ES	12h15- 20h00	IME – Groupe Autisme
CHAYLA	Cindy	AS	8h45 - 14h30	IME – Groupe Autisme
VALADE	Laura	AMP	7h15-12h15	IME – Groupe Autisme
JOS	Marie Laurence	AMP	8h45-16h45	IME – Groupe Autisme
SALAH	Samir	ME	6h30 - 11h45	IME – Semi autonome
CONTRASTIN	Julie	CESF	9h00 - 16h15	IME – Semi Autonome
BROC	Justine	AMP	8h45 - 16h45	IME – Semi Autonome
PAROLI	Jean- Baptiste	ME	13h45-20h30	IME – Semi Autonome
LASCAUX	Alexia	AMP	7h30-16h30	IME – Polyhandicap
JOS	MARIE LAURENCE	AMP	8h45-17h00	IME – Groupe autisme
LEPOGAM	FLORIANE	ES	8H45-16H30	IME-Polyhandicap
ORTEGA	Marion	ME	8h45- 16h45	IME-Polyhandicap
HOCHART	Béatrice	AS	13h30 - 21h00	IME-Polyhandicap
TOUMI	Delphine	AP	8h45 - 16h45	IME-Polyhandicap
GROUZARD	Lydia	AS	13h30-22h15	IME-Polyhandicap
PEIREIRA	Elina	ME	6H30 - 13h15	ME-Polyhandicap
MONRIBOT	Aurélie	Surveillant de nuit	00h00 – 6h30 22h-00h00	IME-Polyhandicap
MIRANDE	Jean Marc	Surveillant de nuit	00h00 – 6h30 22h-00H00	IME- Groupe Autisme
LECLERCQ	Anna	IDE	9h30 - 13h45	IME
GAUYACQ	Marie	ME	8h45 - 13h15	IME-Polyhandicap
PHILIPPE	Stéphanie	ME	7h00 / 16h45	IME-Polyhandicap
MORISSE	Maeva	AS	8h45 - 16h45	IME-Polyhandicap

Listing des professionnels à réquisitionner

Jeudi 30 novembre 2023

NOM	PRENOM	PROFESSION	HORAIRES DE TRAVAIL	LIEU DE TRAVAIL
BEAUFRERE	Sophie	AMP	7h15-13h30	IME – Groupe Autisme
BACH	Mélanie	ME	14h30 - 22h15	IME – Groupe Autisme
ROCHER	Romain	ES	09h00-16h45	IME – Groupe Autisme
VALADE	Laura	ME	08h45-16h30	IME – Groupe Autisme
CHAYLA	Cindy	AS	8h45 – 14h45	IME – Groupe Autisme
DESTREL	Amandine	AMP	13h30 - 20h00	IME – Groupe Autisme
SOULIER	Angèle	Apprenti	9h00 - 16h45	IME – Semi Autonome
BROC	Justine	AMP	6h30 – 11h45	IME – Semi Autonome
SALAH	Samir	ME	9h00 - 16h45	IME – Semi Autonome
CONTRASTIN	Julie	CESF	8h45 - 16h00	IME – Semi Autonome
TOUMI	Delphine	AMP	7h00 - 16h45	IME – Polyhandicap
PEIREIRA	Elina	ME	14h00 / 22h15	IME – Polyhandicap
MANSOURI	Hayate	AMP	8h45 - 13h30	IME-Polyhandicap
HOCHART	Béatrice	AS	8h45 - 13h30	IME-Polyhandicap
GROUZARD	Lydia	AS	9h15 - 17h00	IME-Polyhandicap
PHILIPPE	Stéphanie	ES	8h45 - 16h30	IME-Polyhandicap
MUHENEHENE	Martine	AS	14h00 - 21h00	IME-Polyhandicap
MONRIBOT	Aurélie	Surveillant de nuit	00h00 – 6h30 22h-00h00	IME-Polyhandicap
MIRANDE	Jean Marc	Surveillant de nuit	00h00 – 6h30 22h-00H00	IME- Groupe Autisme
LECLERCQ	Anna	IDE	9h00 - 16h30	IME
JOS	Marie- Laurence	AMP	6h30 - 16h30	IME-Polyhandicap
JAULHIAC	Camille	AS	8h45 - 16h45	IME-Polyhandicap

Listing des professionnels à réquisitionner

Vendredi 1 décembre 2023

NOM	PRENOM	PROFESSION	HORAIRES DE TRAVAIL	LIEU DE TRAVAIL
JOS	Marie-Laurence	AMP	8h45 – 11h30	IME – Groupe Autisme
BEAUFRERE	Sophie	AMP	9h00 - 16h30	IME – Groupe Autisme
BACH	Mélanie	ME	11h45 - 16h45	IME – Groupe Autisme
DESTREL	Amandine	AMP	09h00-16h45	IME – Groupe Autisme
VALADE	Laura	AMP	07h15 - 8h45	IME – Groupe Autisme
CHAYLA	Cindy	AS	8h45 - 16h30	IME – Groupe Autisme
CONTRASTIN	Julie	CESF	6h30 - 8h45	IME – Semi Autonome
PAROLI	Jean Baptiste	ME	8h45-16h45	IME – Semi Autonome
BROC	Justine	AMP	9h00 - 16h45	IME – Semi Autonome
MANSOURI	Hayate	AS	13h30 - 16h45	IME-Polyhandicap
PEIREIRA	Elina	ME	9h15 / 16h30	IME-Polyhandicap
ORTEGA	Marion	ME	7h00 / 13h15	IME-Polyhandicap
GROUZARD	Lydia	AS	13h30-16h45	IME-Polyhandicap
MORISSE	Maeva	AMP	8h45 / 14h00	IME-Polyhandicap
MONRIBOT	Aurélie	Surveillant de nuit	00h00 - 6h30	IME-Polyhandicap
MIRANDE	Jean Marc	Surveillant de nuit	0H00 - 6h30	IME- Groupe Autisme

LECLERCQ	Anna	IDE	9h00 - 16h30	IME
JAULHIAC	Camille	AS	6h30 - 13h30	IME-Polyhandicap
MOTTA	Aurélie	AS	8h45 - 16h45	IME-Polyhandicap
GAUYACQ	Marie	ME	12h00 - 16h30	IME-Polyhandicap
TOUMI	Delphine	AP	8h45 - 16h45	IME-Polyhandicap

Direction départementale des finances
publiques de la Corrèze

19-2023-11-22-00002

Arrêté relatif au régime de fermeture
exceptionnelle au public des services de la
Direction départementale des Finances
publiques de la Corrèze



**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public
des services de la direction départementale des Finances publiques de la Corrèze**

Le directeur départemental des Finances publiques de la Corrèze par intérim

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2023 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques de la Corrèze,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Les services du centre des finances publiques de Brive-la-Gaillarde seront fermés à titre exceptionnel le mardi 28 novembre 2023.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Tulle, le 22 novembre 2023

Par délégation du préfet,

Le directeur départemental des Finances publiques de la Corrèze par intérim

Alexis MANOUVRIER